

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 03/07/2024 - B2024/006773 - 2007 B 80205 - 495 204 125 - A DEUX & PLUS -
ENTREPRENDRE

6773

SAS A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

Exercice clos le 31/12/2023

SAS A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

17 AVENUE D'ITALIE
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

A Deux & Plus Entreprendre
17, avenue d'Italie – Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU
Tél. : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com

C.A.E. / SAS Scop
Siren 495 204 125 – APE 7022Z
A Deux & Plus Bât – APE 4120A
N° TVA : FR 60 495204125

Sylvie Heid



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SELAS SADEC AKELYS 17, avenue d'Italie Le Transalpin 38300 BOURGOIN-JALLIEU

*Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris*

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10

Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07

SELAS au capital de 4 000 000 Euros - RCS Paris B 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 41 351 461 694

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	1 000,00		1 000,00	0,09	1 000,00	0,09
Autres immobilisations incorporelles	2 199,95	1 466,64	733,31	0,07	1 466,63	0,13
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	75 084,97	48 141,26	26 943,71	2,53	30 191,51	2,64
Autres immobilisations corporelles	113 885,92	82 041,62	31 844,30	2,98	43 452,10	3,81
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations					2 000,00	0,18
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	12 656,50		12 656,50	1,19	152,50	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 004,50		9 004,50	0,84	3 825,00	0,34
TOTAL (I)	213 831,84	131 649,52	82 182,32	7,70	82 087,74	7,19
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	36 515,74		36 515,74	3,42	44 093,96	3,86
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	9 958,13		9 958,13	0,93	14 348,98	1,26
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	315 326,89	45 841,91	269 484,98	25,26	289 491,08	25,35
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	22 134,91		22 134,91	2,07	21 997,01	1,93
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 601,36		1 601,36	0,15	2 712,64	0,24
. Autres	152 541,07		152 541,07	14,30	144 885,43	12,69
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	487 713,07		487 713,07	45,71	534 157,60	46,78
Charges constatées d'avance	4 728,60		4 728,60	0,44	7 992,39	0,70
TOTAL (II)	1 030 519,77	45 841,91	984 677,86	92,30	1 059 679,09	92,81
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 244 351,61	177 491,43	1 066 860,18	100,00	1 141 766,83	100,00

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 75 400,00)	75 400,00	7,07	78 860,00	6,91
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	3 586,52	0,34	3 586,52	0,31
Réserves statutaires ou contractuelles	29 311,99	2,75	29 311,99	2,57
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-471,86	-0,03		
Résultat de l'exercice	-2 105,43	-0,19	-471,86	-0,03
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	105 721,22	9,91	111 286,65	9,75
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques			84 824,56	7,43
Provisions pour charges				
TOTAL (III)			84 824,56	7,43
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	153 400,99	14,38	151 924,65	13,31
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 275,92	11,27	89 901,40	7,87
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	348 136,76	32,63	396 122,07	34,69
. Organismes sociaux	152 649,05	14,31	154 021,69	13,49
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	61 848,78	5,80	54 958,83	4,81
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 851,19	0,55	3 733,96	0,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	85 083,98	7,98	47 622,02	4,17
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	33 892,29	3,18	47 371,00	4,15
TOTAL(IV)	961 138,96	90,09	945 655,62	82,82
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 066 860,18	100,00	1 141 766,83	100,00

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	41 369,85		41 369,85	1,94	60 493,88	2,58	-19 124	-31,60	
Production vendue biens	159 536,41		159 536,41	7,47	195 570,22	8,33	-36 034	-18,42	
Production vendue services	1 895 055,21	39 604,00	1 934 659,21	90,59	2 091 274,29	89,09	-156 615	-7,48	
Chiffres d'Affaires Nets	2 095 961,47	39 604,00	2 135 565,47	100,00	2 347 338,39	100,00	-211 773	-9,01	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			90 320,00	4,23	80 458,37	3,43	9 862	12,26	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			166 085,90	7,78	108 643,72	4,63	57 442	52,87	
Autres produits			543,85	0,03	819,58	0,03	-276	-33,69	
Total des produits d'exploitation (I)			2 392 515,22	112,03	2 537 260,06	108,09	-144 745	-5,69	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			16 528,11	0,77	30 470,77	1,30	-13 942	-45,75	
Variation de stock (marchandises)			4 390,85	0,21	-8 950,64	-0,37	13 340	149,05	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			283 731,05	13,29	360 519,44	15,36	-76 788	-21,29	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			7 578,22	0,35	-9 128,11	-0,38	16 706	183,02	
Autres achats et charges externes			556 235,56	26,05	528 557,10	22,52	27 678	5,24	
Impôts, taxes et versements assimilés			24 718,80	1,16	23 881,23	1,02	837	3,50	
Salaires et traitements			1 075 858,92	50,38	1 066 082,95	45,42	9 776	0,92	
Charges sociales			426 898,20	19,99	409 822,56	17,46	17 076	4,17	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 210,99	1,27	31 228,93	1,33	-4 018	-12,86	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 416,63	1,47	6 980,00	0,30	24 436	350,09	
Dotations aux provisions pour risques et charges					84 824,56	3,61	-84 824	-100,00	
Autres charges			17 192,69	0,81	5 366,17	0,23	11 826	220,39	
Total des charges d'exploitation (II)			2 471 760,02	115,74	2 529 654,96	107,77	-57 894	-2,28	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-79 244,80	-3,70	7 605,10	0,32	-86 849	N/S	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			212,50	0,01	79,50	0,00	133	168,35	
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			4 990,40	0,23			4 990	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			5 202,90	0,24	79,50	0,00	5 123	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées					6,71	0,00	-6	-100,00	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)					6,71	0,00	-6	-100,00	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			5 202,90	0,24	72,79	0,00	5 130	N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-74 041,90	-3,46	7 677,89	0,33	-81 718	N/S	

A DEUX & PLUS ENTREPRENDRE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	70 859,61	3,32			70 859	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 242,95	0,15	6 705,74	0,29	-3 463	-51,64
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	74 102,56	3,47	6 705,74	0,29	67 397	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			8 449,75	0,36	-8 449	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 166,09	0,10	6 405,74	0,27	-4 239	-66,17
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 166,09	0,10	14 855,49	0,63	-12 689	-85,41
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	71 936,47	3,37	-8 149,75	-0,34	80 085	982,76
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 471 820,68	115,75	2 544 045,30	108,38	-72 225	-2,83
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 473 926,11	115,84	2 544 517,16	108,40	-70 591	-2,76
RÉSULTAT NET	-2 105,43	-0,09	-471,86	-0,01	-1 634	-346,91
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	14 303,32	0,67	4 070,16	0,17	10 233	251,43
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 066 860,18 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 105,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Pour les entrepreneurs en perte, des abandons de créances sont constatés (à condition d'avoir une créance, note de dépenses non remboursée par exemple). Pour les entrepreneurs concernés, une reconnaissance de dettes, avec clause de « retour à meilleure fortune », a été signée autorisant la compensation de la dette par la créance certaine et liquide que l'entrepreneur détient sur son activité. Le montant abandonné au 31/12/2023 est comptabilisé dans un compte de produit exceptionnel (771800) pour 67 778 euros. » alors qu'ils étaient comptabilisés en transfert de charges au cours des exercices précédents.

Certaines activités de la coopérative ont provisoirement dégagé, à la clôture de cet exercice, des résultats déficitaires. Le mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'une activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ce déficit.

En conséquence, par dérogation au principe comptable d'indépendance des exercices et pour conserver l'image fidèle des comptes, les résultats déficitaires dont il est fortement probable qu'ils seront récupérés au cours du prochain exercice, sont assimilés à des salaires constatées d'avance et ont été comptabilisés à l'actif du bilan au compte 428710 pour un montant de 22 135 euros par le crédit du compte "transfert de charges" (79171).

Cette étape intervient après les abandons de créance effectués.

La subvention FSE/REGION 2023 a été comptabilisée à hauteur de 85% du montant notifié compte tenu notamment de l'absence de convention signée au 31/12/2023, soit 81 127 euros présents dans le compte 741000.

La subvention FSE/REGION 2022 n'ayant pas été intégralement perçue sur l'exercice 2023, elle reste comptabilisée en créances (compte 441) à hauteur de 71 414 euros. Le règlement devrait intervenir sur l'exercice 2024.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 000		1 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 000		1 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 213 832

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 200			3 200
Immobilisations corporelles	192 229	13 788	17 046	188 971
Immobilisations financières	5 978	17 684	2 000	21 661
TOTAL	201 406	31 472	19 046	213 832

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 131 650

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	733	733		1 467
Immobilisations corporelles	118 585	26 478	14 880	130 183
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	119 318	27 211	14 880	131 650

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	1 000	0	1 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorp	2 200	1 467	733	3 ans
Matériel industriel	75 085	48 141	26 944	de 3 à 5 ans
Agencement amenag. constructions	27 701	9 667	18 033	10 ans
Matériel de transport	41 785	41 150	635	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau et inform.	36 103	26 040	10 063	de 3 à 4 ans
Mobilier	8 297	5 184	3 114	de 10 à 20 ans
TOTAL	192 171	131 650	60 521	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 505 337**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 005		9 005
Actif circulant & charges d'avance	496 333	496 333	
TOTAL	505 337	496 333	9 005

3.4 - Provisions pour dépréciation = 45 842

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	14 425	31 417			45 842
Comptes financiers					
Total	14 425	31 417			45 842

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 25 984

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	22 135
Disponibilités	3 849
TOTAL	25 984

3.6 - Charges constatées d'avance = 4 729

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 75 400

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3943	20,00	78 860
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés	173	20,00	3 460
Titres en fin d'exercice	3770	20,00	75 400

4.2 - Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	84 825		84 825		
TOTAL	84 825		84 825		

4.3 - Etat des dettes = 961 139

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	153 401	153 401		
Fournisseurs	120 276	120 276		
Dettes fiscales & sociales	568 486	568 486		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	85 084	85 084		
Produits constatés d'avance	33 892	33 892		
TOTAL	961 139	961 139		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 415 400

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 910
Dettes fiscales & sociales	407 490
Autres dettes	
TOTAL	415 400

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Produits constatés d'avance = 33 892

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 225
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	5 225

6.3 - Engagements donnés = 7 861

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	7 861
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	7 861

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		10 515		10 515
Montants de l'exercice		14 303		14 303
Sous-total		24 818		24 818

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		4 070		4 070
Entre 1 et 5 ans		2 035		2 035
A plus de 5 ans				
Sous-total		6 105		6 105

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			1 755	1 755
A plus de 5 ans				
Sous-total			1 755	1 755

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		30 923	1 755	32 678

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 25 984

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	22 135
Trop paye cape a reporter(428710)	22 135
Disponibilités :	3 849
Interets a recevoir(518700)	3 849
TOTAL	25 984

8.2 - Charges constatées d'avance = 4 729

Charges constatées d'avance	Montant
Sous traitance d'avance(486611)	407
Assurance d'avance(486616)	1 449
Frais déplacements d'avance(486625)	713
Tickets restos d'avance(486647)	2 160
TOTAL	4 729

8.3 - Charges à payer = 415 400

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	7 910
Frss factures non parvenus(408102)	7 910
Dettes fiscales et sociales :	407 490
Dettes prov. pour congés a pay(428200)	63 323
Salaires a payer(428600)	142 379
Interessement a payer(428610)	57 617
Remuneration a reporter(428620)	77 093
Charge sociales / c.payes(438200)	18 627
Charges / salaires a payer(438600)	39 486
Taxe formation a payer(438620)	306
Adessat(438621)	149
Taxe apprentissage a payer(438630)	2 321
Csg et forfait social sur interresse(438660)	6 189
TOTAL	415 400

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)**8.4 - Produits constatés d'avance = 33 892**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatees d'avance(487000)	33 892
TOTAL	33 892

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

A Deux & Plus Entreprendre

17, avenue d'Italie - Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU

Tél. : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com

C.A.E. / SAS Scop
Siren 495 204 125 - APE 7022Z
A Deux & Plus Bât - APE 4120A
N° TVA : FR 60 495204125

Sylvie TIERG

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE
31/12/2023

A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE


A Deux & Plus Entreprendre
17, avenue d'Italie - Immeuble le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU
Tél. : 04 74 28 54 31
contact@adeuxetplus.com - www.adeuxetplus.com
C.A.E. / SAS Scop
Siren 495 204 125 - APE 7022Z
A Deux & Plus Bât - APE 4120A
N° TVA : FR 60 495204125

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

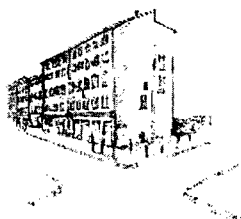
Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N° Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE

17 avenue d'Italie
38300 Bourgoin-Jallieu

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2023

A l'Assemblée Générale de la société A DEUX ET PLUS
ENTREPRENDRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

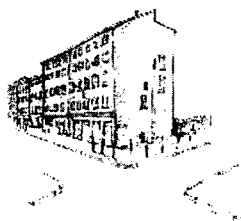
Siège Social :
8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N° Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes Inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne le suivi des résultats analytiques des activités de chaque entrepreneur salarié et sous statut CAPE au sein de la coopérative d'activité et d'emploi.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

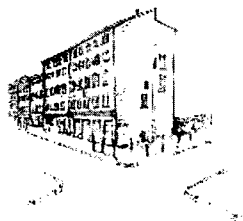
Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

N° Intracommunautaire
tva : FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

TSARAP

c o o p é r a t i v e
e x p e r t i s e c o m p t a b l e & a u d i t

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

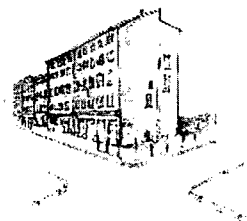
Siège Social :
8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva : FR75821124518**



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

**TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS**

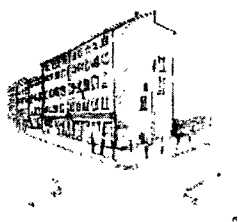
Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poisy, le 24/05/2024

Pour TSARAP EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

François PICCON
Commissaire aux Comptes

Bilan synthétique

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
Autres immobilisations incorporelles	2 199,95	1 466,64	733,31	1 466,63	- 733
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 084,97	48 141,26	26 943,71	30 191,51	- 3 248
Autres immobilisations corporelles	113 885,92	82 041,62	31 844,30	43 452,10	- 11 608
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations				2 000,00	- 2 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	12 656,50		12 656,50	152,50	12 504
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 004,50		9 004,50	3 825,00	5 180
TOTAL (I)	213 831,84	131 649,52	82 182,32	82 087,74	95
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	36 515,74		36 515,74	44 093,96	- 7 578
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	9 958,13		9 958,13	14 348,98	- 4 391
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	315 326,89	45 841,91	269 484,98	289 491,08	- 20 006
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	22 134,91		22 134,91	21 997,01	138
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 601,36		1 601,36	2 712,64	- 1 111
. Autres	152 541,07		152 541,07	144 885,43	7 656
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	487 713,07		487 713,07	534 157,60	- 46 445
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	4 728,60		4 728,60	7 992,39	- 3 264
TOTAL (II)	1 030 519,77	45 841,91	984 677,86	1 059 679,09	- 75 001
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 244 351,61	177 491,43	1 066 860,18	1 141 766,83	- 74 907

Bilan synthétique (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 75 400,00)	75 400,00	78 860,00	- 3 460
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 586,52	3 586,52	
Réserves statutaires ou contractuelles	29 311,99	29 311,99	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-471,86		- 472
Résultat de l'exercice	-2 105,43	-471,86	- 1 634
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	105 721,22	111 286,65	- 5 565
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		84 824,56	- 84 825
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		84 824,56	- 84 825
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	153 400,99	151 924,65	1 476
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 275,92	89 901,40	30 375
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	348 136,76	396 122,07	- 47 985
. Organismes sociaux	152 649,05	154 021,69	- 1 373
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	61 848,78	54 958,83	6 890
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 851,19	3 733,96	2 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	85 083,98	47 622,02	37 462
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	33 892,29	47 371,00	- 13 479
TOTAL (IV)	961 138,96	945 655,62	15 483
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 066 860,18	1 141 766,83	- 74 907

Compte de résultat synthétique

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	41 369,85		41 369,85	60 493,88	- 19 124
Production vendue biens	159 536,41		159 536,41	195 570,22	- 36 034
Production vendue services	1 895 055,21	39 604,00	1 934 659,21	2 091 274,29	- 156 615
Chiffres d'affaires Nets	2 095 961,47	39 604,00	2 135 565,47	2 347 338,39	- 211 773
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			90 320,00	80 458,37	9 862
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			166 085,90	108 643,72	57 442
Autres produits			543,85	819,58	- 276
Total des produits d'exploitation (I)			2 392 515,22	2 537 260,06	- 144 745
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			16 528,11	30 470,77	- 13 943
Variation de stock (marchandises)			4 390,85	-8 950,64	13 341
Achats de matières premières et autres approvisionnements			283 731,05	360 519,44	- 76 788
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			7 578,22	-9 128,11	16 706
Autres achats et charges externes			556 235,56	528 557,10	27 678
Impôts, taxes et versements assimilés			24 718,80	23 881,23	838
Salaires et traitements			1 075 858,92	1 066 082,95	9 776
Charges sociales			426 898,20	409 822,56	17 076
Dotations aux amortissements sur immobilisations			27 210,99	31 228,93	- 4 018
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			31 416,63	6 980,00	24 437
Dotations aux provisions pour risques et charges				84 824,56	- 84 825
Autres charges			17 192,69	5 366,17	11 827
Total des charges d'exploitation (II)			2 471 760,02	2 529 654,96	- 57 895
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-79 244,80	7 605,10	- 86 850
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			212,50	79,50	133
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			4 990,40		4 990
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			5 202,90	79,50	5 123
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées				6,71	- 7
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				6,71	- 7
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			5 202,90	72,79	5 130
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-74 041,90	7 677,89	- 81 720

Compte de résultat synthétique (suite)

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	70 859,61		70 860	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 242,95	6 705,74	- 3 463	-51,64
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	74 102,56	6 705,74	67 397	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 449,75	- 8 450	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 166,09	6 405,74	- 4 240	-66,19
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 166,09	14 855,49	- 12 689	-85,42
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	71 936,47	-8 149,75	80 086	982,68
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 471 820,68	2 544 045,30	- 72 225	-2,84
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 473 926,11	2 544 517,16	- 70 591	-2,77
RESULTAT NET	-2 105,43	-471,86	- 1 634	346,20
Dont Crédit-bail mobilier	14 303,32	4 070,16	10 233	251,42
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes 2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 066 860,18 E.

Le résultat net comptable est une perte de 2 105,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/04/2024 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Pour les entrepreneurs en perte, des abandons de créances sont constatés (à condition d'avoir une créance, note de dépenses non remboursée par exemple). Pour les entrepreneurs concernés, une reconnaissance de dettes, avec clause de « retour à meilleure fortune », a été signée autorisant la compensation de la dette par la créance certaine et liquide que l'entrepreneur détient sur son activité. Le montant abandonné au 31/12/2023 est comptabilisé dans un compte de produit exceptionnel (771800) pour 67 778 euros. » alors qu'ils étaient comptabilisés en transfert de charges au cours des exercices précédents.

Certaines activités de la coopérative ont provisoirement dégagé, à la clôture de cet exercice, des résultats déficitaires. Le mode de gestion spécifique de la coopérative d'activité impliquant qu'aucune perte d'une activité ne soit supportée par la structure, un retraitement comptable est pratiqué pour neutraliser ce déficit.

En conséquence, par dérogation au principe comptable d'indépendance des exercices et pour conserver l'image fidèle des comptes, les résultats déficitaires dont il est fortement probable qu'ils seront récupérés au cours du prochain exercice, sont assimilés à des salaires constatées d'avance et ont été comptabilisés à l'actif du bilan au compte 428710 pour un montant de 22 135 euros par le crédit du compte "transfert de charges" (79171).

Cette étape intervient après les abandons de créance effectués.

La subvention FSE/REGION 2023 a été comptabilisée à hauteur de 85% du montant notifié compte tenu notamment de l'absence de convention signée au 31/12/2023, soit 81 127 euros présents dans le compte 741000.

La subvention FSE/REGION 2022 n'ayant pas été intégralement perçue sur l'exercice 2023, elle reste comptabilisée en créances (compte 441) à hauteur de 71 414 euros. Le règlement devrait intervenir sur l'exercice 2024.

Annexes 2024 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Fonds commercial (hors droit au bail) = 1 000**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	1 000		1 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	1 000		1 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 213 832

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 200			3 200
Immobilisations corporelles	192 229	13 788	17 046	188 971
Immobilisations financières	5 978	17 684	2 000	21 661
TOTAL	201 406	31 472	19 046	213 832

Amortissements et provisions d'actif = 131 650

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	733	733		1 467
Immobilisations corporelles	118 585	26 478	14 880	130 183
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	119 318	27 211	14 880	131 650

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	1 000	0	1 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorp.	2 200	1 467	733	3 ans
Matériel industriel	75 085	48 141	26 944	de 3 à 5 ans
Agencement amenag. constructions	27 701	9 667	18 033	10 ans
Matériel de transport	41 785	41 150	635	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau et inform.	36 103	26 040	10 063	de 3 à 4 ans
Mobilier	8 297	5 184	3 114	de 10 à 20 ans
TOTAL	192 171	131 650	60 521	

Etat des créances = 505 337

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 005		9 005
Actif circulant & charges d'avance	496 333	496 333	
TOTAL	505 337	496 333	9 005

Provisions pour dépréciation = 45 842

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	14 425	31 417			45 842
Comptes financiers					
TOTAL	14 425	31 417			45 842

Produits à recevoir par postes du bilan = 25 984

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	22 135
Disponibilités	3 849
TOTAL	25 984

Charges constatées d'avance = 4 729

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2024 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 75 400**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3943	20,00	78 860
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés	173	20,00	3 460
Titres en fin d'exercice	3770	20,00	75 400

Provisions =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	84 825		84 825		
TOTAL	84 825		84 825		

Etat des dettes = 961 139

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	153 401	153 401		
Fournisseurs	120 276	120 276		
Dettes fiscales & sociales	568 486	568 486		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	85 084	85 084		
Produits constatés d'avance	33 892	33 892		
TOTAL	961 139	961 139		

Charges à payer par postes du bilan = 415 400

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 910
Dettes fiscales & sociales	407 490
Autres dettes	
TOTAL	415 400

Produits constatés d'avance = 33 892

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2024 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 225
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	5 225

Engagements donnés = 7 861

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	7 861
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	7 861

Annexes 2024 (suite)**Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		10 515		10 515
Montants de l'exercice		14 303		14 303
Sous-total		24 818		24 818

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		4 070		4 070
Entre 1 et 5 ans		2 035		2 035
A plus de 5 ans				
Sous-total		6 105		6 105

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			1 755	1 755
A plus de 5 ans				
Sous-total			1 755	1 755

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		30 923	1 755	32 678

Annexes 2024 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 25 984

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Trop paye cape a reporter(428710)	22 135
TOTAL	22 135

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets a recevoir(518700)	3 849
TOTAL	3 849

Charges constatées d'avance = 4 729

Charges constatées d'avance	Montant
Sous traitance d'avance(486611)	407
Assurance d'avance(486616)	1 449
Frais déplacements d'avance(486625)	713
Tickets restos d'avance(486647)	2 160
TOTAL	4 729

Charges à payer = 415 400

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frss factures non parvenus(408102)	7 910
TOTAL	7 910

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. pour congés a pay(428200)	63 323
Salaires a payer(428600)	142 379
Interessement a payer(428610)	57 617
Remuneration a reporter(428620)	77 093
Charge sociales / c.payes(438200)	18 627
Charges / salaires a payer(438600)	39 486
Taxe formation a payer(438620)	306
Adessat(438621)	149
Taxe apprentissage a payer(438630)	2 321
Csg et forfait social sur interresse(438660)	6 189
TOTAL	407 490

Produits constatés d'avance = 33 892

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatees d'avance(487000)	33 892
TOTAL	33 892

A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE
SCOP SAS à capital variable
17, avenue d'Italie – Le Transalpin
38300 BOURGOIN JALLIEU
RCS Vienne 495 204 125 00027

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 13 juin 2024
sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le treize juin à neuf heures, les associés de la société A Deux et Plus Entreprendre, société coopérative et participative, SAS, à capital variable, se sont réunis au Golf Public des 3 Vallons – Le Rival 38080 L'ISLE D'ABEAU sur convocation régulière de la présidence faite conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire d'autres associés. Les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Francis PAYEN préside la séance en sa qualité de président de la société.

La présidence de séance constate que la feuille de présence fait ressortir que les associés présents ou, le cas échéant, représentés, possèdent 3 465 parts sociales auxquelles sont rattachés 32 voix, sur un total de 3 770 parts sociales auxquelles sont rattachées 35 voix.

Les conditions de quorum nécessaires à l'adoption à la majorité Mixte de chacune des résolutions figurant à l'ordre du jour étant réunies, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

M. François PICCON - Commissaire aux comptes TSARAP, commissaire aux comptes titulaire de la société, a été régulièrement informée de la présente consultation et est également présent à l'assemblée.

Assistent en outre à l'assemblée :

- Mme Fabienne CROZIER Déléguée URSCOP
- M. Sylvain DE BONI – Représentant Cabinet comptable SADEC
- Mme Joëlle GAUDIN – Salariée A Deux et Plus Entreprendre
- Les salariés candidat au sociétariat :

La présidence de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Puis le président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Admission d'associés depuis la clôture
- Audition du rapport d'activité du Conseil d'administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- Audition du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
- Audition du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions article L. 227-10
- Audition du rapport de révision coopérative
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la présidence
- Affectation du résultat
- Calcul de la valeur de remboursement des parts sociales l'exercice
- Démission et Remboursement du capital des associés
- Renouvellement et Election des administrateurs
- Démission du Président et Election du Président
- Actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs salariés et les ressources à affecter à cet effet
- Détermination des assiettes, des taux et des montants de la contribution coopérative
- Renouvellement du réviseur coopératif

51

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Modification de l'Objet social et des statuts
- Pouvoir pour les formalités
- Questions diverses.

Puis, la présidence de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale :

- Récépissé des envois des convocations
- Registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée
- Documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2023
- Rapport d'activité de la présidence.
- Rapport spécial et rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes
- Le projet de modification des statuts modifiés
- Projet de résolutions.

La présidence de séance déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires et les dispositions statutaires ont été adressés ou tenus à la disposition des associés, au siège social, dans les délais prescrits.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

La présidence de séance déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1^{ère} RESOLUTION – Admission d'associé·e·s

Après avoir entendu le rapport d'activité de la présidence, l'assemblée des associés réunie en sa forme ordinaire décide, en application de l'article 15.1 des statuts l'admission comme associées de

BERT Stéphanie	5 parts	100 €
KAMIMOTO Eriko	5 parts	100 €
LOUCHET Martin	10 parts	200 €
MOHR Maïa	1 part	20 €
QUOY Michel	1 part	20 €
ROBERT Emeline	2 parts	40 €
TRENTIN Corine	3 parts	60 €

L'assemblée invite Mme BERT, Mme KAMIMOTO, M. LOUCHET, Mme MOHR, M. QUOY, Mme ROBERT ET Mme TRENTIN (ou leur représentant) à signer la feuille de présence et à prendre part au vote dès la prochaine résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (32 voix)
(32 associés Présents ou représentés sur 35 associés)

2^{ème} RESOLUTION – Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, après avoir entendu le rapport d'activité du conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2023, le bilan et le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 224 quater du CGI.

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.
Elle donne en outre quitus à la présidence de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

SN

3^{ème} RESOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE après avoir pris connaissance des pertes de l'exercice écoulé s'élevant à un montant de -2 105,43 € euros, la présidence vous propose d'affecter le résultat de l'exercice écoulé au compte « report à nouveau », portant son solde à 2 577.29 euros

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%
Clos en 2020	Pas de dividendes
Clos en 2021	4 272,24 € soit 1,24€ par part
Clos en 2022	Pas de dividendes

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

4^{ème} RESOLUTION - Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE prend acte de la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions passées dans la cadre de l'article L. 227-10 du nouveau Code de Commerce et approuvent les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

5^{ème} RESOLUTION – Valeur de remboursement de la part sociale et décision de remboursement des associés sortants

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de présidence et compte tenu de la situation nette de la société après imputation des pertes conformément aux dispositions statutaires, constate que la valeur de remboursement de la part sociale de l'exercice clos le 31/12/2023 s'établit à 20€.

BORNAREL Christophe	PERTE Qualité Associé	Dép 30/09/2023	(Capital 600 €)
ROBIN Gaëlle	PERTE Qualité Associé	Dép 31/12/2023	(Capital 3 820 €)

L'assemblée décide de procéder au remboursement de ces associés immédiatement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

6^{ème} RESOLUTION – Renouvellement de membre du conseil d'administration

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Mme Rosemary ROLLAND, domicilié-e - 26, rue de Bellevue 38300 BOURGOIN JALLIEU

A été tiré au sort comme administrateur sortant, et elle candidate à nouveau pour le poste d'administrateur pour une nouvelle période de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

57

L'assemblée générale, constate la démission de son mandat d'administrateur de :

- M. Francis PAYEN, domicilié- 1442 rue du Centre 38300 CHATEAUVILLAIN,

Cette résolution, mise aux voix à bulletin secret, est adoptée à 38 voix

1 abstention

(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

7^{ème} RESOLUTION – Election mandat de présidence

L'assemblée générale décide de confier le mandat de présidence de la société de A deux et plus entreprendre à :

- Mme Sylvie MERG , domiciliée - 307B Chemin de la creuse 38890 SALAGNON

en remplacement de M. Francis PAYEN, démissionnaire, pour une durée de 3 années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026

Mme Sylvie MERG accédant au mandat de présidence démissionne de son mandat de directrice.

Mme Sylvie MERG, accepte ces fonctions de présidence et déclare n'être frappées d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

Cette résolution, mise aux voix à bulletin secret, est adoptée à 38 voix

1 abstention

(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

8^{ème} RESOLUTION – Actions d'accompagnement et services mutualisés

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, en application de l'article 19 des statuts, approuve les actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs définies comme :

- la mutualisation de la structure juridique ;
- la gestion administrative, comptable, financière, sociale, fiscale de l'activité ;
- la gestion du statut social de l'entrepreneur ;
- l'appui au développement de l'activité ;
- la mise en réseau des entrepreneurs.

La nature des services est différenciée selon le statut de l'entrepreneur.

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources humaines affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées :

- de deux personnes dédiées à l'accompagnement et à la gestion de la coopérative et des comptes des entrepreneurs
- d'une personne dédiée à l'administration

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources matérielles affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées d'un local

- adapté aux besoins de l'administration et de la gestion des activités des entrepreneurs, équipé du matériel et du mobilier nécessaire ;
- permettant l'accueil des porteurs de projet ;
- donnant accès aux entrepreneurs aux bureaux, salles de réunion et matériels bureautiques et de communication.

Par ailleurs la coopérative est dotée d'un outil de gestion (LOUTY) accessible via internet par l'ensemble des entrepreneurs.

SM

L'assemblée générale, en application de l'article 19 des statuts décide que les ressources financières affectées aux services mutualisés et d'appui à l'activité des entrepreneurs sont constituées par la contribution mutuelle de gestion, dont les modalités de calcul sont précisées par la résolution suivante.

- le mécanisme de répartition des charges mutualisées est le suivant :
 - 20 € par mois au titre de la mutualisation de la couverture en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités hors BTP et
 - 40 € par mois RCP Décennale par mois pour les activités BTP + 1,5 % du CA HT
 - 1,46 % par mois / an au titre de la cotisation accident du travail

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

9^{ème} RESOLUTION – Contribution coopérative

L'Assemblée Générale des associés de la Société A DEUX ET PLUS ENTREPRENDRE, en application de l'article 20 des statuts, décide que la contribution mutuelle de gestion est calculée chaque mois sur le montant des produits HT de l'activité, définie comme la facturation H.T. effectuée auprès des clients

Total du chiffre d'affaire H.T. annuel facturé	Contribution Coopérative
De 0 à 75 000 €	10 %
De 75 001 à 125 000 €	8 %
De 125 001 à 150 000 €	7 %
A partir de 150 001 €	6 %
Contribution Coopérative minimum de 40 € mensuel par prélèvement automatique	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

10^{ème} RESOLUTION – Conseil de surveillance

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle et conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n°78-763 du 19 juillet 1978, constate que la Société comporte plus de vingt associés.

Suite à l'AGE du 8 décembre 2022, l'assemblée générale a constaté qu'aucun associé ne s'est porté candidat aux élections des membres du conseil de surveillance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

11^{ème} RESOLUTION – Renouvellement des réviseurs coopératifs

L'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de réviseur coopératif titulaire AURA REVISION RESEAU ARESCOP (AUREV), sise 10 avenue des Canuts 69120 VAULX EN VELIN, pour une durée de 5 exercices à compter de celui clos le 31/12/2023.

L'assemblée constate en conséquence que le mandat du réviseur coopératif titulaire expirera à l'issue de sa mission de révision concernant l'exercice qui sera clos le 31/12/2027.

SN

Résolution nomination réviseur suppléant :

L'assemblée générale des associés décide de nommer en qualité de réviseur coopératif suppléant ARESCOP NATIONALE sise 30 rue des Épinettes, 75017 PARIS, pour une durée de 5 exercices à compter de celui clos le 31/12/2023.

L'assemblée constate en conséquence que le mandat du réviseur coopératif suppléant expirera à l'issue de sa mission de révision concernant l'exercice qui sera clos le 31/12/2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

Assemblée générale Extraordinaire :

1^{ère} RESOLUTION – Modifications Article 4 des statuts - Objet Social

Ancienne rédaction :

La société a pour objet principal l'appui à la création et au développement économiques d'entrepreneurs personnes physiques. Dans le cadre de cet objet principal, la société exercera les activités suivantes :

- proposer l'exercice volontaire d'activités en commun afin de mutualiser et de fiabiliser la gestion.
- la réalisation, la vente de prestations de services, d'études, d'ingénierie, de formation, de sous-traitance, de production à destination de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales ;
- toute activité commerciale, industrielle, agricole, artisanale et libérale, et en particulier des prestations de service d'ingénierie, d'études techniques, de conseils, de formations, d'expertises de transactions immobilières, de représentations et d'agences commerciales, d'œuvres et d'activités artistiques, artisanales, l'exercice du commerce ambulant ;
- l'adhésion et la participation aux outils financiers et aux structures du Mouvement Scop.

Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

- La réalisation de toutes activités du bâtiment du second œuvre, tel que maçonnerie, menuiserie bois et PVC, charpente, carrelage, plâtrerie, peintures intérieurs extérieurs.
- La réalisation de toutes activités de plomberie, électricité, chauffagiste, climatisation et toutes autres nouvelles énergies telles que solaire, géothermie, photovoltaïques.
- La réalisation de toutes activités liées au bien être, au soin et au confort de la personne, tel que coiffure, soins esthétiques, manucures, maquillages, pose d'ongles, soins du visage, massages, Séances de bronzage, modelage.
- La réalisation de toutes activités de terrassement divers, démolition, espaces verts et paysagiste.
- La réalisation de toutes activités de déménagement de mobilier de particuliers, de bureaux, d'ateliers ou d'usines, La livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage et installation, Transport de marchandises, en particulier le transport technique et la messagerie de courte distance avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes.
- Marchand ambulant
- L'activité d'agent commercial et apporteur d'affaires.

Les activités seront susceptibles de servir de support à l'insertion sociale et professionnelle, à l'apprentissage et à la formation de jeunes et adultes et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

57

Nouvelle rédaction :

La Société a pour objet principal l'appui à la création et au développement d'activités économiques d'entrepreneurs personnes physiques.

Dans le cadre de cet objet principal, la société exercera les activités suivantes :

- La réalisation et la vente de prestations de services et de travaux tous secteurs d'activité dont toutes activités du bâtiment ;
- Et toute activité commerciale, industrielle, agricole, artisanale et libérale, et en particulier des prestations de service d'ingénierie, d'études techniques, de conseils, de formations, d'expertises de transactions immobilières, de représentations et d'agences commerciales, d'œuvres et d'activités artistiques, artisanales, l'exercice du commerce ambulant ;
- L'adhésion et la participation aux outils financiers et aux structures du Mouvement Scop.

Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

2^{ème} RESOLUTION – Modifications statutaires des articles 22.3 et suivants

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur les propositions de modifications suivantes des statuts qui ne modifient ni l'engagement des associés, ni des mentions dont la modification doit faire l'objet d'une publicité, mais portent simplement sur des modifications de rédaction de différents articles (notamment les articles 22.3 ; 22.4 ; 23.2 ; 24.2 ; 24.4 ; 30 ; 33) et sur la leur mise à jour pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, adopte purement et simplement le projet de statuts refondus qui lui est soumis à son approbation.

L'assemblée générale extraordinaire constate en outre que la refonte des statuts qui vient d'être réalisée par suite de leur approbation n'apporte aucune modification susceptible d'entraîner la création d'un être moral nouveau.

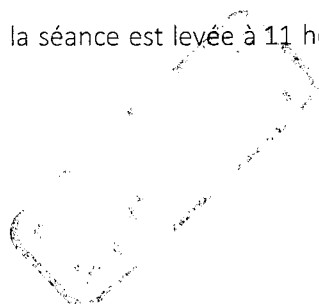
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

3^{ème} RESOLUTION - Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes de la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité (39 voix)
(39 associés Présents ou représentés sur 42 associés)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 55 et il est dressé le présent procès-verbal signé par le Président.



Sylvie MERG
Présidente